

Solidaires



branche *Cemagref*

Consultation des personnels en fonction au *Cemagref*

Représentativité syndicale - Renouvellement des
représentants du personnel dans les CTP
Scrutin 2006 (vote de juillet à début septembre)

Personnels en fonction au *Cemagref*, quel que soit votre statut, vous êtes tous appelés à voter pour désigner le syndicat que vous jugez le plus à même de vous représenter et de vous défendre auprès de l'Administration du *Cemagref* (locale et nationale).

Cette consultation **comporte deux votes (par correspondance) :**

1) un vote "national"

2) un vote "local"

Attention : vos bulletins devront être parvenus à la DG le 5 septembre à 12 h dernier délai

PARTICIPER au VOTE, c'est d'abord faire savoir à la DG et à votre Directeur Régional que vous souhaitez qu'ils tiennent compte de l'avis du personnel sur les décisions concernant la vie collective de l'Etablissement et de votre groupement (ou des services de la DG, si vous appartenez à la DG)...

VOTER "SUD Recherche EPST", c'est marquer votre soutien à notre action passée (sous la bannière du SYGMA-CFDT jusqu'en février 2003 puis en tant que SUD-Recherche-EPST depuis) et surtout nous permettre de la poursuivre et l'amplifier dans ce nouveau cadre syndical, en coordination étroite avec les autres EPST (CNRS, INRA, INRETS, ...) et en solidarité avec l'ensemble du mouvement social à travers notre engagement dans l'union syndicale **Solidaires**

25 ans de Cemagref, 25 ans de luttes collectives !

Les progrès sociaux ne sont jamais tombés du ciel : les systèmes de protection sociale, les règles collectives (Code du Travail, Statut de la Fonction Publique), le salaire minimum, les congés payés, la réduction progressive du temps de travail... ont été le fruit des luttes collectives des salariés.

Au *Cemagref* également : si l'Etablissement a été reconnu en 1985 comme EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) et ses agents enfin titularisés en 1992, c'est grâce à la lutte acharnée menée principalement par les militants du SYGMA-CFDT (aujourd'hui à SUD-Recherche-EPST) avec le soutien massif des agents, y compris de nombreux titulaires Agriculture qui ne voulaient pas cautionner cette situation d'injustice.

Mais rien n'est jamais définitivement acquis !

A travers le développement de la recherche sur projets (contrats européens, ANR...), la multiplication des post-docs et des CDD dits d'accueil de haut niveau, c'est le retour en force des CDD ! Le statut de titulaires, les services publics sont attaqués de toute part ! C'est la concurrence à tous les étages qui doit régir les activités humaines (y compris l'éducation, la santé, la recherche publique...) et les rapports humains. Et nous sommes tous de plus en plus pressurés, réduits à n'être que des pions de la compétition économique !

Refusons de tomber dans le piège de l'individualisme et de la compétition !

Plus que jamais il faut recréer des solidarités sur nos lieux de travail et en dehors !

C'est ce que les militants syndicaux essaient de faire dans un contexte difficile, où ils se heurtent à des responsables administratifs pas forcément enclins à admettre qu'on ose simplement discuter leurs projets, et à prendre en compte la position des personnels. Pour beaucoup, l'essentiel est d'appliquer les directives venues d'en haut !

Vous avez besoin des militants syndicaux, les militants syndicaux ont besoin de vous !

Lors de la dernière consultation CTP en 2003, vous nous aviez accordé 57,7 % des suffrages au CTPC et 63,6 % sur l'ensemble des CTP locaux

Renouvelez nous votre confiance, encouragez-nous à continuer !

Votez SUD Recherche EPST

Les éléments marquants des 3 dernières années

Au niveau de l'Etablissement, la période a été marquée par l'autoritarisme sans précédent dont a fait preuve le Directeur Général, doublé d'un zèle remarquable à se positionner comme le « bon élève » de la classe des EPST pour appliquer les réformes gouvernementales. Qu'il s'agisse du **plan stratégique 2004-2008**, du **contrat quadriennal 2005-2008 entre l'Etat et le Cemagref** signé dans la foulée le 10 février 2005, ou tout récemment de la **labellisation Carnot**, ces dossiers ont été menés au pas de charge, au mépris de la réflexion collective au sein de l'Etablissement que de tels sujets auraient mérité.

Le gâchis du Plan Stratégique : ce plan stratégique a décidé de fermetures brutales d'activités, conduisant à laisser 45 agents (Cemagref ou mis à disposition) « sur le carreau », et placés « hors thème de recherche » en attendant qu'ils débarrassent le plancher ! Malgré une pétition lancée début 2004 par l'intersyndicale SUD-FO-CGT, malgré le boycott du CTPC du 30 mars 2004 par tous les représentants du personnel, la direction a refusé de prendre le temps de revoir ses projets. La seule chose que nous ayons pu obtenir – mais ce n'était pas négligeable pour les agents concernés – c'est d'obliger la direction, à travers l'élaboration d'un « plan d'accompagnement des évolutions d'activités ou de structures au Cemagref » (NS 2004 PERS.016), à assumer les conséquences de ses choix irréflechis envers les agents : quel que soit leur statut, c'est à elle de leur proposer des « points de chute » et à défaut de leur en trouver à l'extérieur du Cemagref, de les réintégrer dans des thèmes de recherche de l'Etablissement...

Un contrat quadriennal qui met à mal l'emploi technique : ne prévoyant aucune création d'emploi nouvelle, la croissance des emplois de chercheurs n'est envisagée qu'en contrepartie de la suppression d'emplois techniques (tous les emplois d'agents et adjoints techniques qui se libèrent et des emplois de techniciens), continuant ainsi à creuser le déficit d'emplois techniques par rapport aux emplois d'encadrement ! (cf. déclaration commune de l'intersyndicale SUD-FO-CGT qui a été portée à la connaissance du Conseil d'Administration du 29 novembre 2004).

L'aventure Carnot : par pur opportunisme, la Direction s'est lancée tête baissée dans cet appel d'offres permettant de faire abonder par l'Etat un certain nombre de recettes provenant de contrats de « recherche partenariale » ; le Cemagref a été labellisé, mais personne ne sait encore aujourd'hui à quoi il devra s'engager en contre-partie de « l'argent Carnot »...

Un handicap nommé SNIGREF : sur tous les dossiers stratégiques, le SNIGREF, qui dans ce mandat avait un représentant au CTPC (SUD-Recherche-EPST en ayant 6, FO 2 et la CGT 1) s'est désolidarisé des autres représentants du personnel et a permis aux projets présentés par la Direction d'être adoptés par le CTPC. En effet, la composition du CTPC étant paritaire (10 représentants de l'administration, 10 représentants du personnel), il suffit qu'un seul représentant du personnel vote avec l'administration (ou s'abstienne...) pour emporter l'avis favorable du CTPC sur le projet soumis au vote. Grâce à l'appui du SNIGREF, P. Lavarde a pu ainsi se targuer devant le Conseil d'Administration d'avoir l'avis favorable du CTPC sur ses projets les plus

importants (Plan Stratégique, Contrat Quadriennal, labellisation Carnot).

Il faut que chacun le sache : voter pour le SNIGREF, c'est donner sa voix au Directeur Général.

Du mieux pour les thésards : à force de remettre le sujet sur le tapis nous avons obtenu la revalorisation de la rémunération des thésards sous contrat Cemagref (+ 15 %) qui sera désormais indexée sur le premier échelon d'Ingénieur d'Etudes ainsi que des engagements de la DG pour mieux faire face collectivement aux dérapages des échéances en fin de thèse... A concrétiser.

Un bâton merdeux : la Prime de Fonction Informatique (PFI)... la DG vient de mettre en œuvre au Cemagref les textes (vieux de 30 ans) concernant la PFI. Nous n'avons pas soutenu cette initiative parce que d'une part ce ne sont pas des primes pour quelques-uns que nous voulons mais des augmentations de salaires pour tous, et d'autre part que le découpage entre ceux à qui on la donne et ceux à qui on la refuse est largement arbitraire.

Un allongement indolore de la durée du travail : le gouvernement a fait passer la durée annuelle du temps de travail de 1600 à 1607 heures ; nous avons fait en sorte au Cemagref, que cet allongement ne nous coûte pas un jour férié ou de RTT mais soit étalé au long de l'année (2 mn par jour en moyenne).

Une nouveauté : le transfert des titulaires Agriculture sur le budget du Cemagref... Pour répondre à une exigence de la LOLF, les titulaires Agriculture, qui jusqu'à présent étaient payés par le MAP et mis à disposition du Cemagref, sont désormais (depuis le 1^{er} janvier pour les B et C et depuis le 1^{er} juillet pour les ingénieurs) rémunérés par le Cemagref. L'Etablissement devient donc leur employeur, la gestion des corps restant au MAP. A priori la situation des agents eux-mêmes ne devrait pas en pâtir : leur nouvelle situation en position d'affectation au Cemagref est même plus « solide » que celle de mise à disposition. Le souci est par contre au niveau de l'Etablissement de savoir si le MAP continuera à verser année après année la totalité des crédits nécessaires au budget du Cemagref... Il faudra rester vigilant...

Bien d'autres dossiers ont été traités en CTPC : action sociale (création de la commission d'action sociale et du comité des aides), création d'UMR, création du GIE QUAE (maison d'édition commune INRA-Cemagref-IFREMER-CIRAD), adhésion au GIE GENAVIR,... ainsi qu'en CHSC et en commission carrières.

Résistance !

Appels d'offres européens, CPER, appels d'offres de l'ANR, construction des pôles de compétitivité, etc, les sollicitations se multiplient et de plus en plus d'équipes expérimentent ce que signifie concrètement la « recherche sur projets » : des projets à monter dans l'urgence (trop souvent pour rien), en les orientant dans le sens exigé (vers les besoins des entreprises notamment), une programmation scientifique d'organisme devenue un chiffon de papier... et, sur le plan de l'emploi, la multiplication des CDD qu'il faudra mettre à la porte à la fin des projets ! Si la loi de programme pour la recherche, votée le 18 avril dernier, est mise en œuvre, ça ne fera que s'aggraver avec la montée en puissance de l'ANR et des pôles de compétitivité et les grandes manœuvres de restructurations / regroupements entre organismes, universités et grandes écoles qui vont se multiplier... Et la mise en place de la fédération Carnot...

Dans ce contexte, il sera très difficile aux individus et aux équipes de refuser d'entrer dans ce jeu de la concurrence obligatoire, même à leur corps défendant : c'est collectivement que nous devons nous organiser pour résister et continuer à défendre une certaine idée de la recherche publique et de l'emploi statutaire ! Nous serons là pour vous y aider !

La recherche publique ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue : qu'elle soit fondamentale ou co-construite avec des acteurs de la société, publics ou privés, elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peuvent garantir.

Et au jour le jour, nous continuerons à nous battre, au niveau des ministères et du Cemagref, pour le respect et la revalorisation des statuts de titulaires :

- réponse aux besoins de développement de la recherche non par des CDD mais par des créations d'emplois de titulaires, en veillant à l'équilibre entre chercheurs, ingénieurs, personnels techniques et d'appui à la recherche
- recrutement des jeunes chercheurs au plus près de la thèse (les séjours post-doctoraux, s'il en faut, ne devraient se faire qu'après recrutement sur un poste statutaire)
- intégration des non-titulaires exerçant des fonctions répondant à un besoin permanent sur des emplois de titulaires
- déblocage des carrières des agents titulaires, reclassement des agents sous-classés
- revalorisation des salaires de tous – et plus fortement des bas salaires – et non pas attribution de primes à quelques-uns
- mise à plat des situations des non-titulaires et des règles de leur embauche (aujourd'hui fort opaques...)
- en ce qui concerne les doctorants : faire aboutir les engagements pris par la DG (suivi des fins de thèse coordonné DS / SRH / UR, élaboration d'une « charte de l'encadrement »), obtenir une harmonisation « vers le haut » des rémunérations des doctorants

Tout en continuant à assurer le suivi des situations individuelles des agents, notamment ceux touchés par les conséquences du plan stratégique, qui sont loin d'être tous réglés.



La Recherche Publique n'est pas une marchandise !

L'intérêt des entreprises n'est pas l'intérêt général !

L'opportunisme n'est pas un projet d'Etablissement !

Les personnels ne sont pas des pions qu'on jette ou qu'on déplace au gré de décisions technocratiques !

Et en continuant à participer activement aux luttes plus globales pour la défense de l'emploi et des services publics : la Recherche Publique ne peut pas être un îlot de prospérité dans un océan de services publics délabrés, et les fonctionnaires un îlot d'emploi stable au milieu d'un océan de précarité !



A quoi sert ce scrutin ?

Ses résultats serviront à déterminer :

- le temps que les militant(e)s de chaque syndicat seront autorisés à consacrer à l'activité syndicale sur leur temps de travail, et donc leur disponibilité pour répondre à vos questions et faire avancer les dossiers.
- le nombre de personnes qu'il reviendra à chaque syndicat de désigner dans les différentes instances consultatives du Cemagref (CTP, CHS, et commissions rattachées) pour y représenter officiellement le personnel et s'exprimer en son nom – donc en VOTRE nom... (vous ne pouvez vous en désintéresser !) :

Au plan national (ensemble de l'Etablissement) :

- **Comité Technique Paritaire Central (CTPC)** : statuts des personnels de l'Etablissement (titulaires Recherche, thésards, CDD...), orientations générales (plans stratégiques...), organisation et fonctionnement de l'établissement (création d'UMR, de GIE...), formation continue...
- **Commission "carrières"** (rattachée au CTPC) : mobilité, concours, ouvertures d'emplois prioritaires, suivi des thésards et des CDD... Les problèmes des personnels de toutes catégories (y compris les agents MAP ex-mis à disposition dorénavant en position d'affectation au Cemagref) y sont évoqués.
- **Comité Hygiène et Sécurité Central (CHSC)** : hygiène, sécurité, conditions de travail...
- **Commission Action Sociale** (nouvellement créée) : mode d'attribution des aides individuelles, restauration collective, prestations d'action sociale, subventions aux associations...

Au plan local (pour les groupements de plus de 20 personnes) :

- **Comité Technique Paritaire Local (CTPL)** (ou **CTP Spécial** pour la DG) : organisation des services, projets immobiliers, ouvertures d'emplois prioritaires, plans de formation continue...
- **Comité Hygiène et Sécurité Local (CHSL)**, dans certains groupements seulement

Votre vote est important :

dans ces instances et au-delà, il déterminera le poids qu'auront nos interventions vis-à-vis de l'Administration du Cemagref et des Ministères de Tutelle.

Soutenir notre action par votre vote, c'est bien, venir y participer, c'est encore mieux !...



*N'attendons pas de nous faire croquer les uns après les autres : en unissant nos forces, en nous organisant, on peut inverser le cours des choses !
Il n'y a pas de fatalité !
(la mobilisation contre le CPE l'a encore démontré récemment)*

Pour un syndicalisme,

Solidaire, entre titulaires et précaires, entre salariés et chômeurs, entre Nord et Sud...

Unitaire, visant à l'unité d'action syndicale et de l'ensemble des salariés (public et privé)

Démocratique, à l'écoute des personnels et prenant ses décisions en toute indépendance

s'adressant à toutes les catégories de personnel, sans exclusive, en fonction dans les EPST

Rejoignez SUD-Recherche-EPST !